



Commune	Rennes
Section	AC
Numéro parcelle	47
Adresse(s) postale(s)	26 rue de la Monnaie
Adresse cadastrale (source DGFIP)	26 rue de la Monnaie, Rennes
Contenance DGFIP (m²)	1 578
Surface calculée de la parcelle (m²)	1589.58
Date de production des renseignements	04/04/2022
Millésime des données cadastrales utilisées	décembre 2021

Terrain concerné par une servitude aéronautique de dégagement de l'aéroport Rennes/Saint-Jacques contre les obstacles (T5).

Terrain concerné par une servitude aéronautique de balisage (aérodromes civils et militaires) (T4).

Terrain non grevé par un plan d'alignement.

Terrain situé dans un secteur obligatoire à l'infiltration des eaux pluviales.

Terrain concerné par une disposition réglementaire relative au phénomène de retrait/gonflement des sols argileux (aléa faible).

Terrain concerné par une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Terrain concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique : "Les axes de développement de la ville archipel".

Terrain soumis au Droit de Préemption (DP) DPU renforcé, créé par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 16/12/2021.

Terrain concerné par une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique : "Projet patrimonial, paysager, trame verte et bleue".

Terrain concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) communale.

Terrain concerné par la Redevance Archéologique Préventive (RAP), (taux de 0,40%).

Terrain concerné par une zone de protection au titre de l'archéologie.

Terrain concerné par une servitude de protection des monuments historiques inscrits (générateur) (AC1).

Terrain affecté par le bruit des infrastructures terrestres de catégorie 3 (largeur : 100m)

Terrain concerné par un Site Patrimonial Remarquable (SPR) : Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) approuvé par arrêté préfectoral du 16/12/2013, dernière Mise à jour (n°2) par arrêté du Président de Rennes Métropole du 14/05/2019.

Terrain concerné par une servitude relative à la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques - ZP Zone de Protection (assiette) (PT1).

Terrain concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique : "santé, climat, énergie".

Terrain concerné par la Taxe d'Aménagement (TA) départementale créée par délibération du Conseil Général d'Ille et Vilaine du 10/11/2011 (taux de 1,85%).

Terrain concerné par la Taxe d'Aménagement (TA) sectorisée créée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 24/11/2014 (taux de 6%).